

Que serait la vie quotidienne sans les associations ?

Les associations sont présentes et actives à chaque échelon :

- Communes et villes : 90 % des clubs sportifs, 50 % des centres de loisirs, 40 % des crèches,
- Intercommunalités : 80 % des établissements d'enseignement culturel
- Départements : 90 % des établissements d'accueil des enfants en situation de handicap
- Régions : 10 % des établissements hospitaliers , environ 2 000 festivals culturels / an (1)

Les associations jouent des rôles essentiels sur les territoires :

- 9 français / 10 considèrent les associations comme les principaux acteurs d'une vie locale riche et dynamique sur le territoire
- Pour 58 % de la population, les associations sont les premiers moteurs du vivre ensemble (1)

Pourtant, elles sont de plus en plus nombreuses à rencontrer d'importantes difficultés financières :

- En Normandie, 32 % des associations employeuses disposent de moins de 3 mois de trésorerie, 20 % des associations non employeuses
- 58 % des associations employeuses rencontrent ponctuellement ou de manière récurrente des problèmes de trésorerie, 29 % des associations non employeuses
- 69 % des associations employeuses considèrent que leurs fonds propres sont fragiles ou nuls (2)
- En 2024, au niveau national, 1 170 procédures collectives dont 489 liquidations (rappel 2022 : 766 procédures dont 305 liquidations (3))

Votre contact en région :

Le Mouvement associatif de Normandie

8 rue Germaine Tillion -14000 Caen

Tél : 02 79 93 00 24

lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

<https://www.lemouvementassociatif-normandie.org>

Choisir
l'intérêt
général

Les perspectives budgétaires 2026 annoncées par le gouvernement en juillet 2025 sont **très inquiétantes pour le monde associatif** :

- - 17.6 %, soit - 300 millions d'euros pour la mission « Sport, Jeunesse, Vie Associative »
- - 700 millions d'euros pour « l'Aide publique au développement » qui concerne les actions des associations de solidarité internationale
- - 5.3 milliards d'euros d'économies demandées aux collectivités locales et territoriales, avec des impacts à prévoir sur les subventions aux associations
- L'Inspection Générale des Finances a proposé d'abaisser de 75 à 66 % la réduction d'impôt sur les dons aux associations fournissant des repas gratuits, des soins médicaux ou luttant contre les violences domestiques
- Elle propose de plafonner à 2 000 € le montant de la réduction d'impôt de 66 % des dons des particuliers aux associations d'intérêt général.
- Annonces de réductions de crédits de Conseils régionaux et départementaux, parfois très agressives vis-à-vis des associations (action culturelle, actions de solidarité, droits humains, droits des femmes, droits des minorités, protection de l'environnement, vie associative, etc...).

Face à ces perspectives, le Mouvement Associatif a décidé avec d'autres Collectifs et partenaires associatifs **d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics** en organisant une :

Journée Nationale d'Actions Concertées des Associations le Samedi 11 Octobre 2025

Pour participer à cette initiative nationale, prenez contact avec nous :

- le Mouvement Associatif de Normandie : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com,
n° de portable 06 22 64 28 03

- XXXXXXX, adresse mail :, n° de portable :

- (1) Sources : Ministère de l'Education de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Ministère des Solidarités et de la Santé, Fichier national des Etablissements Sanitaires et Sociaux, Observatoire de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS France)
- (2) Enquête nationale « Santé financière des Associations » Mouvement Associatif, Réseau national des Maisons des Associations, syndicat d'employeurs associatifs Hexopée
- (3) Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales 2024

Votre contact en région :

Le Mouvement associatif de Normandie

8 rue Germaine Tillion -14000 Caen

Tél : 02 79 93 00 24

lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

<https://www.lemouvementassociatif-normandie.org>

Choisir
l'intérêt
général